

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2005

Sur convocation légale du **05 juillet 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **11 juillet 2005** à 20 heures 40 sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs KIPFER Denis, JENN Maurice, Madame GRIESBACH Sylvie, Messieurs TSCHANN Frédéric, BERNARDINI Bernard, Mesdames DETRAIT Corinne et PABST Patricia.

Étaient excusées : Mesdames BERNHARDT Alice et KUENTZ Lucienne (procuration à M. René GRUNEWALD)

Ordre du Jour

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Presbytère,
- 3) Divers.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 avril 2005

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2005 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé.

2) PRESBYTÈRE

Le Maire rappelle que le conseil Municipal réuni le 17 août 2000 a pris comme délibération : La réhabilitation totale du presbytère, le changement d'affectation en bâtiment public abritant les services de la Mairie et la fin de location à usage d'habitation.

Que cette délibération a été confirmée lors du conseil Municipal du 11 août 2003 :

Il est demandé aujourd'hui :

« L'accord de réhabiliter le presbytère en Mairie »

L'ADAUHR a été chargé de réaliser l'étude du projet dont une première version nous a été remise en décembre 2004. La réhabilitation totale du bâtiment avec ajout d'un ascenseur jugée trop chère par la commission d'étude.

Une deuxième version a été présentée fin mars 2005 comportant les deux options présentées ci-dessous.

Afin de faire avancer ce dossier il convient de prendre la décision de lancer les travaux, de choisir l'option et d'autoriser le maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à lancer les différentes procédures et en engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Lors de la discussion de nouvelles demandes sont formulées : chiffrer la démolition du bâtiment, la construction d'un bâtiment neuf, de consulter l'ensemble de la population.

Devant le nombre de fois que la décision a été repoussée, le Conseil Municipal vote.

La réhabilitation du presbytère en Mairie est votée avec :

- 6 (six) voix pour,
- 3 (trois) abstentions (Mesdames Sylvie GRIESBACH et Patricia PABST et Monsieur Bernard BERNARDINI.)

Pour la réhabilitation du presbytère l'ADAUHR, propose deux options :

OPTION N° 1 :

- Le rez-de-chaussée du bâtiment est réaménagé en locaux pour la Mairie,
- L'accès se fait par l'arrière du bâtiment,
- L'accès à l'étage se fait par l'intermédiaire d'un escalier extérieur en bois non fermé, mais couvert,
- La dépendance et la zone devant celle-ci sont conservées en l'état,
- Les travaux extérieurs sont limités aux abords immédiats du bâtiment « Mairie ».

OPTION N° 2 :

Les travaux sur le bâtiment sont identiques à ceux de l'option n° 1 ; seuls les travaux extérieurs sont complétés : ils consistent à démolir la dépendance actuelle et à traiter la zone arrière en cours de service et parking dont une place handicaps avec réalisation d'une rampe d'accès.

COÛT

	OPTION N° 1 :	OPTION N° 2 :
Travaux :	267 500	302 500
Prestations intellectuelles :	55 000	61 000
Total hors taxes :	322 500	363 500
TVA :	63 210	71 246
Total ttc :	385 710	434 746

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir l'option qui sera réalisée.

L'option n° 2 est votée par le Conseil Municipal avec :

- 6 (six) voix pour,
- 3 (trois) abstentions (Mesdames Sylvie GRIESBACH et Patricia PABST et Monsieur Bernard BERNARDINI.)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à lancer les différentes procédures et en engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

3) DIVERS

- Le maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu par courrier de monsieur Jean GOEBEL une proposition d'achat de parcelle de forêt :

Section 12 n° 29 lieu-dit Kaschelbach d'une surface de 83.27 ares
Section 12 n° 35 lieu-dit Kaschelbach d'une surface de 23.90 ares
Surface totale : 107.17 ares

Il explique que ces parcelles sont enclavées dans des parcelles domaniales.

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé.

La séance est levée à 21 heures 55

- Madame Sylvie GRIESBACH signal un incident survenu jeudi 7 juillet dernier :
Alors que sa fille allait nourrir ses chevaux, celle-ci a été agressée (au niveau du réservoir) par un chasseur monsieur Jean-Paul GRISEZ de Vieux-Thann co- fermier de monsieur FUCHS.
La menaçant avec son fusil et lui disant qu'elle n'avait rien à faire ici ; elle n'a pas eu la possibilité de s'expliquer. Il n'y avait aucuns panneaux qui indiquer qu'il y avait des chasseurs.

Le conseil Municipal propose de convoquer dans les plus brefs délais Monsieur GRISEZ, Madame ou Monsieur GRIESBACH et la victime afin de confronter les versions et de prendre les mesures nécessaires.

La séance est levée à 21 heures 55.